Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260716-20260062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 08 juillet 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Madame CLENET Véronique : procuration à Monsieur TERRIEN Yannick Non-représentés :
Secrétaire de séance	Monsieur L'ANTHOËN Jérémie
Assistait également	Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie

Acquisitions pour le Kdran

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de doter le Kdran :

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260716-20260062-DE

- D'un aspirateur : Monsieur le Maire propose de retenir la proposition émise par l'entreprise Ets Claude Chenu SA de Saint-Malo pour un montant de 450,38 € HT ; 542,11 € TTC.
- D'une autolaveuse : Monsieur le Maire propose de retenir la proposition émise par l'entreprise Ets Claude Chenu SA de Saint-Malo pour un montant de 2 947, 34 € HT ; 3 540,92 € TTC.
- De vaisselle : Monsieur le Maire propose de retenir la proposition émise par l'entreprise Ecotel de Coutances pour un montant de 8 856,07 € HT ; 10 627,28 € TTC.
- De mobilier : Monsieur le Maire propose de retenir la proposition émise par l'entreprise Ecotel de Coutances pour un montant de 19 211,18 € HT ; 23 018,74 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir les offres ci-dessus ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER
Côtes d'Armor